

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre, à 10h00, le Conseil Municipal, convoqué à nouveau le 22 novembre 2024 suite à absence de quorum lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2024, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Étaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean Pierre et SANTARELLI Félix
Présents : 4	Étaient excusés et représentés par pouvoir : BERQUEZ-QUILICHINI Zélia a donné pouvoir à BIANCONI Charles-Henri, BARTOLI Jean-Christophe a donné pouvoir à QUILICHINI Paul et VAUTRIN Marie Gabrielle a donné pouvoir à SAMPIERI Jean-Pierre
Votants : 7	Étaient absents : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BERQUEZ QUILICHINI Zélia, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Pierre, TOMASI Jean-Vincent et VAUTRIN Marie Gabrielle
	Secrétaire de séance : Paul QUILICHINI
	La séance se tient sans condition de quorum.

Objet : Financement d'une pergola dans la cour de l'école communale de Pianottoli-Caldarello

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, la commune de Pianottoli-Caldarello souhaite installer une pergola dans la cour de l'école communale.

Ce projet permettra d'ombrager la cour de l'école maternelle, ce qui permettra de faire baisser la chaleur à la fois dans la cour et dans l'école en proximité. Il comprend :

- L'achat de la pergola ;
- Sa mise en place dans la cour de l'école.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Estimation	15 400,00 €	1 540,00 €	16 940,00 €

Sources de financement	Taux	Financement attendu
Fonds propres	50%	7 700,00 €
Communauté de communes Sud Corse – Fonds de concours exceptionnel	50%	7 700,00 €

Où le rapport ci-dessus et après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

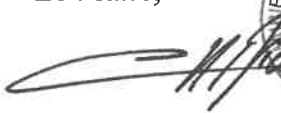

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le plan de financement présenté.

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter les organismes financeurs et à effectuer toutes les démarches relatives à ce projet.

Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Voix POUR :	7
Voix CONTRE :	–
ABSTENTION :	–
NON PARTICIPATION :	–

Affichée et transmise en Préfecture le : 26/11/2024	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 26 novembre 2024, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 novembre 2024 <p style="text-align: right;">Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI</p> 
--	--